

# Journal du Lot 30<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGNS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La question vitale

La presse a reçu et publié une information officielle venue de Washington sur laquelle il est nécessaire de retenir l'attention du public et que nous voulons reproduire dans son texte intégral, parce que les mots en ont été certainement choisis pour s'imprimer dans l'esprit des lecteurs avec tout ce qu'ils peuvent évoquer de réel et de concret. Lisez-la donc, ou si vous l'avez déjà parcourue de l'œil dans un coin de votre journal, relisez-la cette fois pour bien entendre dire aux mots tout ce qu'ils veulent dire. La voici :

« Au cours d'un long entretien avec M. Sumner Welles, sous-secrétaire d'Etat, M. Henry Haye, ambassadeur de France, a attiré l'attention du « département d'Etat SUR L'AGGRAVATION RAPIDE DE LA SITUATION DU RAVITAILEMENT EN FRANCE. M. Henry Haye a « souligné les graves conséquences qui pourraient résulter D'UNE DISETTE TELLE QUE CELLE QU'ON POURRAIT CRAINDRE « DANS UN AVENIR PROCHAIN SI DES SECOURS N'INTERVENAIENT PAS TRES PROMPTEMENT ! »

Vous mesurerez ce qu'il y a dans ces quelques lignes de craintes nettement formulées ayant pour compensation des espérances conditionnelles. Les craintes correspondent à des réalités dont nos gouvernants sentent la force et le poids. Les espérances, pour si ardentes qu'elles soient, sont subordonnées à des circonstances qui ne dépendent pas d'eux ni de nous !

Adressés aux Américains, à ce généreux peuple des Etats-Unis qui sait allier tant de cœur à tant d'esprit pratique, ces espoirs seraient bientôt réalisés au-delà même de ce qu'ils suggèrent si des obstacles étrangers ne venaient s'y opposer !

Le peuple américain s'est ému à la pensée des misères qui risquent de s'abattre sur le peuple français, pour lequel, à travers tout, il a gardé dans l'intime de lui-même une profonde amitié. Il veut aller à son secours, mais cet élan de fraternelle charité est comprimé et retenu avant de pouvoir se traduire en action.

Il y a là-bas quelques mauvais Français qui opposent leur propagande aux efforts de notre ambassadeur. Celui-ci, appuyé par une grande partie de la presse américaine, réclame pour la France, malheureuse mais innocente et à présent non belligérante, la liberté du ravitaillement. Mais ceux-là travaillent à répandre la thèse que, si malheureuse que puisse être la France, il ne faut pas la ravitailler parce qu'en le faisant on pourrait aussi, par voie indirecte, ravitailler l'Allemagne et rendre de la sorte inopérant contre elle le blocus britannique !

Le blocus !!! Il ne nous aura donc pas fait assez de mal celui-là, en nous leurrant. Faudra-t-il encore qu'il nous affame ? Nous avons vu ce qu'elle a produit cette arme du blocus qui devait être irrésistible, qui devait rendre inutile les canons, les munitions et les chars d'assaut ! Cette illusion chimérique qui dispensait l'Angleterre de se préparer — et nous aussi d'ailleurs ! — à cette guerre où elle a tant contribué à nous lancer sans moyens de la faire.

Mais nous sommes dispensés de discuter cet aspect de la question puisqu'il a été offert des moyens pratiques d'assurer que le ravitaillement américain ne pourrait pas servir à d'autres qu'aux Français.

Il serait facile, en effet, dans la zone libre, de confier à des organismes américains, sous la surveillance et la direction de la Croix-Rouge, le soin de répartir les denrées aux seuls bénéficiaires réguliers. Dans la zone occupée, il serait possible de réserver cet office à des comités Hoover, — semblables à ceux qui ravitaillaient la Belgique pendant la Grande Guerre.

Tout ceci pourrait se faire d'accord avec l'Allemagne pour la répartition des produits et avec la Grande-Bretagne pour leur passage à travers le blocus. Il s'agirait donc d'une « liberté surveillée » et de telle manière qu'elle ne pourrait être à aucun degré une violation de la neutralité.

Mais qui assurerait du moins à des millions de Français leur pain quotidien !

Emile LAPORTE.

## Comparaison

On a raison de dire que le temps est un grand maître. C'est surtout le maître de l'oubli.

Par exemple, en ce moment, combien sont-ils, ceux qui vous disent que notre situation au point de vue du ravitaillement est tragique alors que, durant l'autre guerre, cela se passa beaucoup mieux, que jamais même en 1918 le spectre de la famine ne se dressa sur nos villes.

Illusions ! Notre confrère Pierre Le-grain, dans « Le Mot d'ordre » nous rappelle-t-il — la situation était tout aussi préoccupante. La récolte de blé avait atteint en tout 30 millions de quintaux au lieu de 90 millions ; le reste était à l'avenant. Les transports maritimes désorganisés par une campagne de torpillage d'une intensité encore inégalée, ne suppléaient que bien faiblement au déficit intérieur. Les opérations militaires rendaient également précieuses les transports par voie ferrée. En somme, la situation était tragique.

Et notre confrère précise que Paris dut se contenter pendant une année d'une réserve de farine inférieure à un jour et que le ravitaillement de Marseille en pain fut assuré de janvier à mai 1918 par deux

vapeurs de blés auxquels avaient été mélangés les plus invraisemblables succédanés.

Cependant les Français de 1917-1918 ont été moins privés que ceux de maintenant. A quoi cela tient-il ? Notre confrère a trouvé la raison dans le principe même du ravitaillement d'alors que le père Clemenceau avait confié à de jeunes techniciens ayant la pleine responsabilité de leurs actes et que le Tigre sabrait impitoyablement à la moindre défaillance.

Avant à leur disposition l'ensemble des ressources de la nation, munis heure par heure de renseignements précis sur l'état des approvisionnements, ils dirigeaient les disponibilités sur les points où la situation était la plus alarmante ; c'est ainsi qu'opéraient les « ravitailleurs » du Tigre.

En somme, et c'est la conclusion de notre confrère, ce qu'il faut éviter c'est l'établissement de « douanes intérieures » et les vieilles conceptions administratives. Or des hommes nous n'en manquons pas qui sont prêts à collaborer avec le chef de 1940, comme ceux de jadis collaborèrent avec le chef de 1918.

PAN.

## INFORMATIONS

### M. Laval refuse d'être ministre

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, poursuivant la politique de Montoire, a proposé au Président Laval d'entrer dans le Gouvernement comme ministre d'Etat, membre d'un Comité de direction. Le Président Laval a décliné l'offre du Maréchal.

### Démission de M. Flandin ministre des Affaires étrangères

M. Flandin, ministre des Affaires étrangères, a donné sa démission. L'amiral Darlan, ministre de la Marine, lui succéda au ministère des Affaires étrangères. Il est, en outre, nommé vice-président du Conseil.

### Un commentaire suisse

Commentant la situation politique en France, le journal « La Suisse », de Genève, fait ressortir la loyauté du gouvernement du Maréchal Pétain :

« L'Italie, dit-il, a souligné la pleine et entière correction de la France dans l'exécution et l'observation des clauses de l'armistice. Berlin, de son côté, a bien marqué que le remaniement du gouvernement de Vichy était et devait rester une question d'ordre intérieur. Il est vrai que la France montre une évidente honnêteté. Il n'y a pas dans ses actes la moindre duplicité. « Le chef de l'Etat a, à ses côtés, des hommes sur la bonne foi, les idées et les vues politiques desquels le Reich peut fonder sa confiance. Il n'y a pas de raison pour que le Reich n'aboutisse pas avec eux à des résultats profitables aux deux pays. »

### Les parlementaires juifs seront destitués

Les questions de la Chambre des députés et du Sénat viennent d'adresser une lettre à tous les députés et sénateurs les informant qu'une loi sera promulguée sous peu destinée tous les parlementaires juifs de leur mandat.

Dans le but d'éviter des contestations et des incidents pénibles, les parlementaires ont été priés de faire connaître, d'ores et déjà, leur origine juive s'il y a lieu.

### Le rapatriement du personnel sanitaire

Un communiqué officiel du secrétariat général à la Guerre de la Confédération helvétique fait connaître que le premier contingent d'officiers et hommes de troupe, membres du personnel sanitaire libéré d'Allemagne, est arrivé à Constance. Il sera acheminé vers la France par la Suisse.

### L'aide à l'enfance

M. Georges Tholin, secrétaire général de l'Union internationale du secours aux enfants, dont le siège est à Genève, a adressé un télégramme de félicitations à M. Augusto de Castro pour son initiative de centraliser au Portugal l'aide à l'enfance des pays touchés par la guerre.

### L'aide à la Grande-Bretagne

L'ensemble du projet de loi accordant des pouvoirs spéciaux au président Roosevelt, pour octroyer à la Grande-Bretagne et à certains autres pays une aide matérielle en matière de défense nationale, a été voté par la Chambre des représentants par 260 voix contre 155.

Le projet adopté — qui va aller devant le Sénat — prévoit : 1° Que les usines américaines pourront être forcées de travailler sous l'autorité de l'Etat ; 2° L'autorisation de céder par prêt ou bail tout matériel à tout pays « dont la défense sera considérée comme vitale par le gouvernement américain » ; 3° à faire construire ou à réparer tout matériel de guerre pour le compte d'un gouvernement étranger ; 4° à permettre l'exportation vers des pays étrangers de tout matériel.

### Prochaine recrudescence de la grippe

Un discours prononcé à Breslau, M. Rudolf Hess a notamment déclaré :

Ainsi que le Führer l'a dit, la guerre sous-marine, du moins ce que nous entendons par la « guerre sous-marine », commencera au printemps.

Ils n'ont eu là-bas qu'une faible idée de ce qui pourra se produire après ce « moment de répit ». Ils écrivent eux-mêmes que la plus grande machine de guerre qu'on ait encore jamais vue est prête pour la lutte décisive.

### EN PEU DE MOTS...

— Une vague de chaleur s'est abattue sur Rio-de-Janeiro. Quinze personnes sont mortes d'insolation.

— La Préfecture de la Seine a effectué le dénombrement de la population du département. Paris compte actuellement 2.323.568 habitants ; l'arrondissement de Saint-Denis en compte 1.033.339 et l'arrondissement de Sceaux 841.000. La population de la Seine est donc de 4.247.957 habitants.

— Une perquisition opérée chez un boucher de Fleurance (Gers) a amené la découverte d'un stock considérable de café, sardines, pâtés, graisses et savons. Le tout a été bloqué au profit du ravitaillement général.

— Un gauchiste argentin a accompli à cheval le trajet Buenos-Aires-Washington soit 25.000 kilomètres. Parti de Buenos-Aires le 27 juillet 1938, il est arrivé à Washington, samedi.

— Le tribunal correctionnel de Marseille a condamné à 6 mois de prison sans sursis, à 500 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans la presse locale, une laitière, Marie Roux, qui avait mouillé du lait dans la proportion de 35 pour cent.

quel tombé là-haut pour défendre la Patrie.

### Les temps qui vont venir.

Peu à peu, jour après jour, nous arrivons à l'heure critique, aux jours, à l'époque qu'il sera le plus difficile de passer.

L'hiver penche vers sa fin ! Encore un mois et le moment sonnera de sa cloche... au moins au calendrier. Mais à mesure qu'il s'avance on sent diminuer derrière soi les restes de ce qu'il pouvait y avoir de ces réserves sur lesquelles vit, depuis des mois, le peuple de France. Réserves d'ailleurs moins abondantes que d'habitude soit parce que la récolte ne fut pas favorable, soit parce que beaucoup de ceux qui auraient dû la préparer étaient absents pour cause de Défense Nationale. Réserves aussi sur lesquelles on puise, sans pouvoir les renouveler.

On a beau les ménager, on a beau régler rigoureusement la consommation, tout ce qu'on peut faire c'est de retarder le moment où la part de chacun sera réduite au minimum.

La France est comme une immense ville assiégée dont la population est séparée du reste du monde, où se trouve en abondance ce qui va lui manquer. On ne se rend pas bien compte de cela parce qu'on va et vient à peu près librement. Mais c'est ainsi.

Il y a au Canada d'énormes quantités de blé, il y a dans nos colonies des produits de tous genres ! Tout ce que nous n'avons pas existé à des distances que les actuels moyens de transport ont tellement rapprochés de nous qu'il suffirait de quelques jours pour les avoir.

Mais voilà ! C'est ce problème que la guerre rend insoluble. Apporter ici ce qui est là-bas.

Cette seule idée fait nettement sentir la stupide horreur des guerres et la méchanceté des hommes, mais rien ne nous dispensera du courage et de la fermeté qu'il nous faudra pour supporter la dureté des temps qui vont venir !

## LE MARECHAL PETAIN désigne l'Amiral Darlan comme son successeur et vice-président du Conseil

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 10 juillet 1940. Décrète :

Article premier. — Si, pour quelque cause que ce soit, avant la ratification par la nation de la nouvelle Constitution, nous sommes empêché d'exercer la fonction de chef de l'Etat, M. l'amiral de la flotte Darlan l'assurera de plein droit ;

Art. 2. — Dans le cas où M. l'amiral de la flotte Darlan serait empêché, pour

quelque cause que ce soit, il serait à son tour remplacé par la personne que désignerait, à la majorité des voix, le Conseil des ministres. Jusqu'à l'investiture de celle-ci, les fonctions seraient exercées par le Conseil des ministres ;

Art. 3. — L'acte constitutionnel n° 4 ter est et demeure abrogé.

Fait à Vichy, le 10 février 1941.

Signé : Ph. PETAIN.

### COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Sous le commandement du capitaine Fliegel, des bombardiers, opérant à longue distance, ont attaqué hier, à quelque 500 kilomètres à l'ouest du littoral portugais, un convoi protégé par des bâtiments de guerre. On signale jusqu'ici plusieurs cargos coulés jaugeant au total 24.500 tonnes et quatre autres gravement avariés. Le convoi a été complètement dispersé.

Des avions de reconnaissance armés ont effectué un raid jusqu'en Islande et pris sous le feu de leurs mitrailleuses un aérodrome occupé par l'ennemi.

Un avion de combat a attaqué avec succès la bombe un navire avant-poste au large du littoral oriental de l'Ecosse.

La nuit dernière, les attaques de la Luftwaffe ont été dirigées contre des

objectifs militaires à Londres et en Angleterre du sud-est.

Pendant la nuit quelques avions ennemis ont lancé des bombes en deux endroits du nord-ouest de l'Allemagne. Une ferme a subi quelques dégâts matériels.

L'ennemi a perdu deux avions de combat lors d'un engagement au large de la côte norvégienne. Quatre ballons de barrage britanniques ont été détruits. Deux avions allemands sont portés manquants.

Après l'attaque couronnée de succès contre le convoi ennemi à l'ouest de la côte portugaise, un des groupes d'aviateurs qui ont participé à cette action compte à son actif, depuis le 1<sup>er</sup> août 1940, environ 350.000 tonnes de navires ennemis coulés sans compter une grande quantité de bâtiments de commerce sérieusement endommagés.

## Chronique du Lot

### LE PAIN ET LE BLE

La Préfecture nous communique :

Les difficultés d'approvisionnement en blé communes à tous nos départements du Sud-Ouest ont nécessité la mise en vigueur d'une série de mesures communes qui ont fait l'objet d'un communiqué collectif de mon collègue de la Haute-Garonne. Ces mesures ont essentiellement pour objet de resserrer le système de rationnement en pain, dans les limites de notre approvisionnement actuel.

Mon arrêté du 30 décembre dernier avait déjà étendu aux cultivateurs échangistes l'obligation de s'approvisionner en pain ou farine contre remise des tickets de la carte d'alimentation. Je n'ai donc pas à reprendre cette mesure.

Un nouvel arrêté en date du 5 février oblige tous les échangistes, y compris ceux qui font mouler à façon, à céder aux meuniers ou aux boulangers, avant le 20 février prochain, la totalité de leurs blés d'échange, sous peine de perdre le bénéfice de ce régime.

Il pose également l'interdiction pour les boulangers de délivrer même contre tickets des quantités de pain supérieures à la ration quotidienne, si la clientèle se ravitaillait chaque jour, ou à la ration périodique si elle est ravitaillée par des tournées régulières de boulangers. Il interdit en outre l'échange global des tickets que les consommateurs pourraient avoir disponibles en fin de mois.

La fabrication et la vente de la pâtisserie dans toutes les boulangeries du département est supprimée à compter du 15 février 1941 ; seuls, les pâtisseries proprement dites conservent donc le droit de fabriquer momentanément la pâtisserie.

Enfin la faculté est donnée aux consommateurs de toutes catégories de se procurer, au moyen des tickets de pain portant un chiffre, des pâtes alimentaires ordinaires pour une quantité équivalente à 30 % du poids indiqué.

L'ensemble de ces mesures doit permettre, tout au moins pour une certaine période, le maintien du taux des rations actuelles. Tel est du moins leur objet.

C'est pourquoi il est de l'intérêt de tous, meuniers, boulangers et consommateurs, que chacun se plie à une stricte discipline et respecte les mesures de restrictions imposées par les circonstances.

### Gendarmerie

M. Marcheix, gendarme du peloton de Vernet (Ariège), est nommé à Assier.

### JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

### AUX COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS

La loi du 22 octobre 1940, obligeant à payer par chèque barré, par virement en banque ou à un compte courant postal les sommes supérieures à 3.000 fr., la Chambre de Commerce du Lot signale à ses ressortissants que, pour éviter des retards dans les remboursements effectués par les gares, la S.N.C.F. recommande aux usagers de se conformer scrupuleusement aux prescriptions suivantes :

Paiement demandé par virement à un compte de chèques postaux. — Indiquer très lisiblement le nom du bénéficiaire (en lettres capitales) et son adresse, complète rigoureusement conformes au libellé déposé au bureau de chèques postaux, le numéro du compte et le nom du bureau où il est ouvert.

Paiement demandé par virement bancaire. — Indiquer le nom (en lettres capitales) du titulaire du compte, le numéro du compte, le nom et l'adresse de la banque où le compte est ouvert.

Paiement demandé par chèque bancaire. — Indiquer le nom du bénéficiaire (en lettres capitales) et l'adresse à laquelle le chèque doit lui être envoyé.

Il est rappelé qu'actuellement les paiements ne peuvent être faits par la voie postale ou bancaire dans une localité de la zone non occupée qu'à la condition que l'expédition ait été faite au départ d'une gare de cette zone.

### Don au Secours National

A l'occasion d'un anniversaire familial, un réfugié qui veut garder l'anonymat nous fait parvenir une somme de 200 francs que nous adressons au Comité du Secours National.

### Lotois rapatriés

Vendredi matin, un train parti de Lyon avec 525 militaires rapatriés de Suisse est arrivé en gare de Toulouse-Matabiau. Parmi ces militaires, il y en avait 11 du Lot.

### Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « L'Avenir Olympique de Saint-Denis : développement physique et moral par le sport. — Siège : gare de Saint-Denis près Martel (Lot). »

### MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfinissable Huila-Purifieur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffeur, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfinissable Huila-Purifieur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction. C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfinissables 4, rue Mal-Foch, CAHORS 741. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

